



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET SEANCE DU 29 AVRIL 2025

Date de convocation :

22/04/2025

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-neuf à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Thierry COMES, Evelyne FUENTES, Yasmine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Armande IGLESIAS, Béatrice GONZALEZ, Valérie CRIBEILLET, Danielle POUDADE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain DOMENECH (pouvoir à William BURGHOFFER), Claudie SERRE (pouvoir à Claude AYMERICH).

Absents : Damien OTON, Jean-Louis LIGAT, Mélissa OBBIH, Jean-Philippe LECOINNET, Matias ROBIN, Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE.

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/34 : RESTRUCTURATION DE LA PISCINE D'ILLE SUR TET AFIN DE LA TRANSFORMER EN PISCINE PERMANENTE, AVEC BASSIN NORDIQUE, HALLE FERMEE ET CREATION D'UN PETIT CENTRE DE DETENTE – VALIDATION DE L'OPERATION

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de restructuration de la piscine et les différentes études réalisées pour définir le meilleur projet pour la commune d'Ille Sur Tet. Il rappelle également la délibération du 4 juillet 2024 qui valide le contrat de maîtrise d'œuvre avec TAILLANDIER ARCHITECTES ASSOCIES pour la conception du programme.

Le projet est donc le fruit d'importantes études, de visites, de concertations, nous avons été soutenus par le programme national Act'eau, tout cela pour aboutir à un programme réfléchi, économique, performant, respectueux de l'environnement, et adapté aux différents publics du département des Pyrénées-Orientales.

La piscine actuelle est vétuste, fuyarde. L'objectif est d'adapter le site pour permettre aux écoles du grand territoire et au collège d'effectuer le Savoir Nager, de créer un club de natation, de proposer un site sportif et ludique, tout en améliorant significativement la performance énergétique et son accessibilité.

Le projet retenu est le suivant :

- Couverture du bassin d'apprentissage et d'activités actuel de 108 m²
- Création d'une nouvelle pataugeoire de 24 m² à proximité du bassin d'apprentissage et d'activités pour être dans le volume de la halle créée
- Adaptation du bassin sportif découvert en bassin nordique de 300 m² ouvert à l'année avec sas d'accès à partir de la partie couverte. Bassin équipé de plots de départ.
- Réaménagement des espaces extérieurs (solarium)
- Installation d'un toboggan extérieur, autonome, avec arrivée sans bassin
- Création d'un espace couvert de remise en forme humide de 100m² : saunas, hammam, espace détente ET Jacuzzi 10 places extérieur
- Proposer un ensemble économique viable pour la commune, avec la création d'un outil très performant énergétiquement, avec utilisation obligatoire d'une ou plusieurs sources d'énergies renouvelables (solaire thermique et géothermie). Bâches prévues pour couvrir les deux bassins.

A l'issue des études au stade de l'Avant-Projet Détailé (APD), réalisé par le Maître d'œuvre du projet Taillandier Architectes Associés, l'ensemble du programme a été évalué à **4 918 526,43 € HT avec travaux, honoraires et frais divers**. Le Maire présente les plans du projet et demande à l'assemblée de se positionner. Des subventions peuvent être attendus pour la réalisation de ce programme.

Entendu le rapport,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 20 voix POUR 2 voix CONTRE

VALIDE la réalisation du programme de restructuration de la piscine pour **4 918 526,43 € HT.**

VALIDE la demande et le dépôt du permis de construire du projet.

VALIDE le dossier APD / dossier PRO et le lancement de la consultation des entreprises avec le dossier de consultation correspondant (DCE)

VALIDE les demandes de subventions et le plan de financement suivant :

Etat (Agence Nationale du Sport) – 15 %	737 778,96 €
ADEME	140 000,00 €
Région Occitanie Pyrénées Méditerranée – 12 %	590 223,17 €
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales – ADES	150 000,00 €
Autofinancement	3 300 524,30 €

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 29 avril 2025

Le Maire,



W.BURGHOFFER